



Parlons peu. Parlons pro.

PRO BTP est là pour vous aider à tout prévoir.

Présents dès le début de votre création d'entreprise, nous avons à cœur de vous accompagner :

POUR VOUS PROTÉGER...

- vous, vos biens, vos proches
- vos salariés actuels ou futurs
- et tout ce qui concerne votre entreprise

...ET VOUS AIDER À RESPECTER VOS OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES.

Spécialistes de la protection des métiers du BTP depuis près de 60 ans, PRO BTP et ses conseillers mettent leur expérience à votre service pour répondre à vos interrogations et vous présenter les solutions dédiées à votre profession.

Rencontrons-nous !



Contactez-nous au **04 96 20 71 61**

En savoir plus

Informations sur vos obligations, vos démarches, vos services en ligne, les solutions de PRO BTP...

Rendez-vous sur probtp.com, rubrique Artisans



VOS RISQUES PROFESSIONNELS

Assurez-vous que vous êtes bien couvert



Le contrat Activité décennale vous assure contre les sinistres durant le chantier et après sa réalisation. Il comprend les garanties responsabilité décennale, civile et professionnelle, dommages en cours de travaux et la protection juridique.



L'Assurance Auto pro vous protège, vous, votre véhicule professionnel et les biens à bord, dans tous vos déplacements.



Le contrat Multirisques Locaux professionnels vous assure contre les dommages à vos locaux professionnels, équipements et approvisionnements.

VOTRE PROTECTION SOCIALE

Les questions essentielles à se poser



SANTÉ - Les besoins de votre famille sont-ils bien couverts ?

Les contrats **BTP Santé** vous garantissent une couverture souple et économique, une protection sur mesure avec des niveaux de protection modulables pour les soins, l'hospitalisation, l'optique et le dentaire.



ARRÊT DE TRAVAIL - Quelle rémunération percevez-vous ?

Les contrats **Indemnités journalières** de PRO BTP vous garantissent le versement de revenus complémentaires et le maintien de votre niveau de vie.



INVALIDITÉ-DÉCÈS - Vos proches pourront-ils faire face financièrement ?

Les contrats **Invalidité-Décès** de PRO BTP vous assurent le versement d'une rente complémentaire et d'un capital décès.



RETRAITE - Vos revenus seront-ils suffisants ?

À l'heure actuelle, prévoir une retraite supplémentaire est indispensable. PRO BTP vous propose des solutions pour améliorer vos revenus à la retraite et protéger vos proches dans un cadre fiscal avantageux.

VOS OBLIGATIONS EN TANT QU'EMPLOYEUR

Remplissez-les facilement sans perdre de temps

Votre activité relève de la branche du BTP. Vos salariés doivent bénéficier d'une couverture conventionnelle obligatoire, en matière de prévoyance et de retraite.

→ RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

En affiliant vos salariés à PRO BTP, vous êtes en règle vis-à-vis des conventions collectives du BTP.

→ PRÉVOYANCE COLLECTIVE

Avec PRO BTP, vous êtes certain de respecter vos obligations conventionnelles, y compris pour les dispositions spécifiques au BTP. En regroupant tous vos contrats, vous bénéficiez d'un seul interlocuteur pour plus d'efficacité.

→ COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2016, toutes les entreprises doivent mettre en place un contrat santé collectif. PRO BTP vous propose des garanties adaptées aux besoins de vos salariés et conformes aux obligations légales.

→ MAINTIEN DU SALAIRE EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL

Avec la **Garantie Arrêts de travail** de PRO BTP, vous êtes indemnisé pour le maintien de salaire obligatoire et vous bénéficiez d'une majoration de 42 % au titre des charges patronales. Votre trésorerie est préservée.

